

GRAND PRIX DRAGON

PORT CAMARGUE

2018



AVIS DE COURSE_{v2}

1. REGLES

La régata sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.2 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20.4 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe DRAGON, en règle avec leur association Nationale.

3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire par internet en ligne sur le site www.sngrpc.com au plus tard le 15/08/ 2018.

3.3 Les concurrents français, et les concurrents étrangers résidant en France s'ils le désirent, doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription leur licence FFV 2018 avec la mention compétition, accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.4 Les concurrents étrangers non licenciés en France devront au moment de leur confirmation d'inscription justifier de :

- leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

- Une assurance responsabilité civile d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros ou à défaut la prise d'une licence Française qui assure cette couverture.

4. DROITS À PAYER

Pour les inscriptions des participants reçues avant le 10 Août 2018 le droit d'entrée sera de 300 €. Passée cette date le droit d'entrée sera de 350 €.

1. RULES

The regatta will be governed by :

1.1 The rules as defined in the Racing Rules of sailing.

1.2 In case of translation of this Notice of Race , the French text will prevail.

2. ADVERTISING

In accordance with WS Regulation 20.4 (Advertising Code) as changed by the FFVoile regulations, boats may be required to display advertising supplied by the organizing authority.

3. ELIGIBILITY and ENTRY

3.1 The regatta is open to international Dragon Class boats in good standing with their National Association.

3.2 Eligible boats may complete the form on line on the website www.sngrpc.com no later than August 15 2018.

3.3 French competitors , and foreign competitors living in France if desired, shall provide at registration the FFV 2018 license with the mention competition , and a parental authorization for the minors is required.

3.4 Foreign competitors without a FFVoile license shall present during registration :

- a supporting document proving the membership of a WS Member National authority

- A valid third party liability insurance with a minimum cover of 1.500.000€ or by defect a French license with the same cover risks

4. FEES

Required fees are as follows :

Before August 10th 2018 : 300€

After August 10th 2018 : 350€

Pour les inscriptions des bateaux d'entraîneur ou d'assistance le droit d'entrée sera de 200 €.

Support boats : 200€

Ces prix comprennent la mise à l'eau, le stationnement d'une remorque, d'une voiture, la place au port du 04/09/2018 au 11/09/2018, la participation aux régates, aux festivités sociales et à la mise sur remorque du bateau.

These prices include craning in and out, cars and trailers parking, mooring from the 4th to the 11th sept 2018 and the socials.

Mode de paiement : chèque (Seuls les chèques d'une banque française seront acceptés) ou virement.

Payment: only French checks are allowed or bank transfer

Si une inscription est annulée par le concurrent, les frais d'inscriptions seront remboursés comme suit :

If an entry is cancelled by a competitor, the entry fee will be refunded as follows:

Avant le 31/08/2018	80%
Entre le 01 et le 05/09/2018	50%
Après le 05/09/2018	0%

Before August 31 2018	80%
Between 01 and 05 sept 2018	50%
After 05th sept 2018	0%

Par virement à : by bank transfer

RIB de la Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
10096	18273	00024531501	70

IBAN : FR76
Code BIC : CMCIFRPP
Intitulé du compte : SNGRPC

5. PROGRAMME

5.1 Mise à l'eau des bateaux :

Mercredi 05/09/2018 de 13 heures à 17 heures
Jeudi 06/09/2018 de 9 heures à 11 heures

5.2 Mise à terre des bateaux :

Après l'arrivée de la dernière course du 09/09/2018

5. SCHEDULE

5.1 Craning:

Wednesday Sept 05th from 13:00 to 17:00
Thursday sept 06th from 9:00 to 11:00

5.2 Haul out

After the last race on sept 09th 2018

5.3 Confirmation d'inscription:

Mercredi 05/09/2018 de 13h00 à 17h00
Jeudi 06/09/2018 de 9h00 à 12h00

5.3 Registration:

Wednesday sept 05th from 13:00 to 17:00
Thursday sept 06th from 9:00 to 12:00

5.4 Jours de course:

5.4 Racing days:

DATE	HEURE DU PREMIER SIGNAL D'AVERTISSEMENT
Jeudi (thursday) 06/09/2018	14h00 – 1 à 3 Courses (races) Cocktail d'accueil Welcome Cocktail
Vendredi (Friday) 07/09/2018	10h30 – 1 à 3 courses (races)
Samedi (Saturday) 08/09/2018	10h30 – 1 à 3 courses 20h00 Cocktail Soirée des équipages Crew dinner
Dimanche (Sunday) 09/09/2018	10h30 – 1 à 3 courses (races) 17 :00 Remise des prix (prize giving)

6. JAUGE

6.1 Des contrôles de jauges inopinés sur tout ou partie du bateau ou de son équipement pourront être effectués à tout moment pendant l'épreuve.

6.2 La Règle de jauge 13.30 (poids de l'équipage) ne sera pas appliquée.

6.3 Voiles laminées:

La deuxième phrase de la règle de Classe 9.12 « La grand-voile et les voiles d'avant doivent être en polyester tissé » est modifiée comme suit : « La grand-voile et les voiles d'avant peuvent être en polyester tissé ou remplacé par « laminé polyester uniquement

6. MEASUREMENT

6.1 Spot checks of boats, spars, sails, equipment may occur at any time during the race.

6.2 Crew weight rule 13.30 will not apply

6.3 Laminated sails:

The second sentence of rule 9.12 is replaced as follow : "The main sail and foresails may be in laminated polyester (common name: Mylar)

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles après confirmation d'inscriptions au bureau des inscriptions de la SNGRPC .

8. ZONE DE COURSE

Baie d'Aigues Mortes

9. LES PARCOURS / NOMBRE DE COURSES

9.1 Les parcours seront de type banane (aller-retour)

9.2 Le nombre de courses maximum est 16.

9.3 Le nombre de courses maximal par jour est de 4.

10. SYSTEME DE PENALITE

Application de la RCV 44. Cependant la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3.

Le système de classement utilisé est le Système de Points a Minima de l'Annexe A.

Quand moins de 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.

Quand 5 courses ou plus ont été validé, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

7. SAILING INSTRUCTIONS

The sailing instructions will be available after registration confirmation at the SNGRPC registration desk .

8. RACING AREA

Aigues Mortes Bay

9. THE COURSES/ NUMBER OF RACES

9.1 The courses will be windward -leeward

9.2 The maximum number of races is 16

9.3 The maximum number of races per day is 4.

10. PENALITY SYSTEM

RRS 44 will apply. However, RRS 44.1 is changed so that the 720 turn penalty is replaced by a 360 turn penalty.

11. SCORING

3 races are required to constitute a series. The scoring system is the low point system of appendix A.

When fewer than 5 races have been completed a boat's series score will be the total of her race scores.

When 5 races or more have been completed , a boat's series score will be the total of her race scores excluding her worst score.

12. PRIX

Des prix seront distribués au moins aux 3 premiers.

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Il appartient à chaque voilier, sous sa responsabilité, de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme la personne responsable du navire au sens de la réglementation maritime et des RCV. En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire, ceci conformément aux Règles de Course à la Voile (« RCV ») : « règle fondamentale - décision de courir ».

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessures ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. BATEAUX ENTRAINEURS / ASSISTANCE

14.1 Les bateaux entraîneurs ou d'assistance devront être enregistrés auprès des organisateurs au moment de la confirmation des inscriptions. Une accréditation leur sera alors délivrée et ils devront respecter strictement les instructions de courses ainsi que les règles de la classe.

14.2 Les directeurs d'équipes, entraîneurs et autres personnel d'assistance peuvent utiliser des "bateaux d'assistance" pour suivre leurs concurrents sur l'eau. Ils doivent s'inscrire auprès de l'organisation avant la première course programmée, en fournissant les caractéristiques de leurs bateaux et leur identification distinctive, qui doit inclure un pavillon BLANC avec les trois lettres NOIRES (hauteur minimum 120 mm) de leur pays d'origine.

12. PRIZE

The overall first three crews will be awarded prizes

13.DISCLAIMER OF RESPONSABILITY

By entering this event all competitors taking part in the regatta do so entirely at their own risk. See RRS "Decision to race". The skipper of the mboat will be considered as the person in charge according to maritime law and RRS.

The organizing authority will not accept any responsibility for damage to equipment, injuries or death before, during or after the regatta.

14. SUPPORTS BOATS

14.1 Coach or assistance boats, shall register at the regatta office providing details of their boat before the registration deadline. They will be delivered an accreditation, and they shall strictly respect the Sailing instructions and Dragon class rules.

14.2 Team leaders, coaches and other support personnel can use "support craft" to assist their competitors on the water. They shall register at the regatta office before the deadline, providing details of their boats and distinctive identification will include flying a white flag showing the national 3 letter code in black (minimum height of 120mm) of the MNA.

14.3 Les bateaux entraîneurs/accompagnateurs et autres bateaux d'assistance doivent rester à plus de 150m sous le vent de la ligne de départ, des marques sous le vent et tout DRAGON en course à partir du signal préparatoire et jusqu'à ce que tous les bateaux aient terminé la dernière course du jour, ou que les courses aient été annulées

15. DROIT A L'IMAGE

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "Grand prix Dragons - Port Camargue 2018" à laquelle le concurrent participe, et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous supports et matériaux liés à la dite épreuve.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Veuillez contacter :

**SOCIETE NAUTIQUE DU
GRAU DU ROI - PORT CAMARGUE**
Adresse : Yacht Club - Quai d'escale
30240 Port Camargue
Tel : +33(0)4 66 53 29 47
Mail : contact@sngRPC.com
<http://www.sngRPC.com/>

**OFFICE DE TOURISME -
PORT CAMARGUE**
Adresse : Le Grau du Roi - Port Camargue
Villa Parry, rue du Sémaphore
30240 Port Camargue
Tél : +33(0)466516770 (9h00 - 20h00)
<http://www.vacances-en-camargue.com/>

**HOTEL L' OUSTAU CAMARGUEN
PORT CAMARGUE**
Adresse : 3 Route des Marines,
30240 Le Grau-du-Roi
Tel : +33(0)4 66 51 51 65
<http://www.oustaucamarguen.com>

14.3 Team leader, coaches and other support boats shall stay more than 150 meters to the leeward of the starting line and from the leeward marks and from any racing DRAGON from the time of the preparatory signal until all boats have finished the last race of the day or all races abandoned.

15.IMAGE RIGHTS

By entering the regatta, a competitor automatically grants the organizing authority and the sponsors of the event, the perpetual right to make, use and show any motion pictures and lives during the period of the race "Grand prix DRAGONS -Port Camargue 2018", competition in which the competitor participates, without any compensation.

16. FURTHER INFORMATION

Please Contact:

**SOCIETE NAUTIQUE DU
GRAU DU ROI - PORT CAMARGUE**
Adresse : Yacht Club - Quai d'escale
30240 Port Camargue
Tel : +33(0)4 66 53 29 47
Mail : contact@sngRPC.com
<http://www.sngRPC.com/>

**OFFICE DE TOURISME -
PORT CAMARGUE**
Adresse : Le Grau du Roi - Port Camargue
Villa Parry, rue du Sémaphore
30240 Port Camargue
Tél : +33(0)466516770 (9h00 - 20h00)
<http://www.vacances-en-camargue.com/>

**HOTEL L' OUSTAU CAMARGUEN
PORT CAMARGUE**
Adresse : 3 Route des Marines,
30240 Le Grau-du-Roi
Tel : +33(0)4 66 51 51 65
<http://www.oustaucamarguen.com>

**LE SPINAKEE
BOUTIQUE - HÔTEL - SPA -
RESTAURANT**

Adresse : Port Camargue - Voie de la
Pointe du Môle, 30240 Le Grau-du-Roi
Tel : +33(0)4 66 53 36 37
Mail : contact@spinaker.com
<https://www.spinaker.com>

**LE SPINAKEE
BOUTIQUE - HÔTEL - SPA -
RESTAURANT**

Adress : Port Camargue - Voie de la
Pointe du Môle, 30240 Le Grau-du-Roi
Phone : +33(0)4 66 53 36 37
Mail : contact@spinaker.com
<https://www.spinaker.com>

**THALAZUR - THALASSOTHÉRAPIE
PORT CAMARGUE**

Adresse : 227 Route des Marines,
30240 Le Grau-du-Roi
Tél : +33(0)4 66 73 60 60
Mail: contact@hotel-bainscamargue.com
<https://www.thalazur.fr>

**THALAZUR - THALASSOTHÉRAPIE
PORT CAMARGUE**

Adress : 227 Route des Marines,
30240 Le Grau-du-Roi
Phone : +33(0)4 66 73 60 60
Mail: contact@hotel-bainscamargue.com
<https://www.thalazur.fr>



INSCRIPTION GRAND PRIX DRAGON 2018

Nom du bateau / Boat name _____

N° de voile / Sail number _____

Propriétaire / Owner _____

Barreur / Helmsman _____ N°licence _____

Équipier 1 / 1st crew _____ N°licence _____

Équipier 2 / 2nd Crew _____ N°licence _____

Adresse / Adress _____

Téléphone / Phone number _____

Email _____

Engagement / Entry fee :

300€ avant / before 10/08/2018

350€ après / after 10/08/2018

Document à fournir lors de l'inscription / Documents required for registration :

- Assurance / Insurance
- Certificat de jauge / Measurement certificate
- Licences

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
10096	18273	00024531501	70

IBAN : FR76

Code BIC : CMCIFRPP

Intitulé du compte : SNGRPC